

Formule de réponse

Consultation sur l'avant-projet de loi sur la protection civile (LPCi)

1. Une harmonisation des concepts feu et PCi, par la création de six régions d'intervention identiques aux deux partenaires, en vue de la maîtrise des situations quotidiennes, particulières et extraordinaires

Etes-vous favorable à la création de six organisations de protection civile, dont le territoire d'intervention soit semblable à celui des centres de secours incendie de type A ?

Oui
Plus ou moins
Non

1.1. Etes-vous favorable à une décentralisation des moyens de protection civile, calquée sur celle des centres de secours incendie de type B ?

Oui
Plus ou moins
Non

1.2. Etes-vous favorable à une professionnalisation de la conduite de la PCi ?

Oui
Plus ou moins
Non

1.3. Etes-vous favorable à la création de groupes d'intervention rapides, aptes à fournir un appui aux forces de première intervention dans les délais les plus brefs ?

Oui
Plus ou moins
Non

1.4. Etes-vous favorable à l'institution de comités-directeurs, formés d'un représentant par commune rattachée à l'organisation, chargés de la gestion courante des nouvelles OPC ?

Oui
Plus ou moins
Non

2. Vers une cantonalisation accrue de la protection civile en vue d'en assurer sa coordination et un niveau de compétence élevé

Etes-vous favorable à un pilotage accru de la protection civile par le canton, dans les domaines de la conduite, de la formation de base et continue, dans sa gestion financière ?

- Oui
- Plus ou moins
- Non

3. Vers une cantonalisation du matériel de la protection civile, en vue d'en assurer sa disponibilité sur l'ensemble du territoire valaisan (Art. 19 et 20 AP)

Etes-vous favorable à une gestion, par le canton, du matériel de la protection civile livré par la Confédération aux communes, en vue de le mettre à disposition, sans frais, aux nouvelles organisations de protection civile ?

- Oui
- Plus ou moins
- Non

4. Vers une simplification des structures instituées dans le domaine de l'alarme à la population (Art. 21 à 23 AP)

Etes-vous favorable à une reprise par le canton de l'ensemble des infrastructures de l'alarme à la population (alarme générale et combinée), en vue d'en garantir un état de fonctionnement irréprochable en toute situation ?

- Oui
- Plus ou moins
- Non

5. Un financement de la protection civile basé sur une répartition équitable des deniers à l'ensemble des régions d'intervention (Art. 37 à 45 AP)

5.1 Etes-vous favorable au principe d'une participation au financement de la protection civile, calculé sur la base du nombre d'habitants résidant de manière permanente dans la commune ?

- Oui
- Plus ou moins
- Non

5.2 Etes-vous favorable au principe d'une coordination accrue par le canton de la gestion financière liées à la protection civile, en vue de garantir un emploi économique et judicieux des fonds y relatifs ?

- Oui
- Plus ou moins
- Non

6. Statut juridique des organisations de protection civile et statut du personnel (Art. 46 à 47 AP)

6.1 Etes-vous favorable à un rattachement administratif des organisations de protection civile à une commune désignée en tant que siège de l'OPC ?

- Oui
- Plus ou moins
- Non

6.2 Etes-vous favorable à la nomination du personnel professionnel de la protection civile par le Conseil d'Etat, sur proposition des comités-directeurs ?

- Oui
- Plus ou moins
- Non

6.3 Etes-vous favorable au fait que le personnel professionnel des OPC soit rattaché administrativement aux communes désignées comme siège de l'organisation ?

- Oui
- Plus ou moins
- Non

6.4 Etes-vous favorable à une standardisation des traitements servis au personnel professionnel de la protection civile, dont les fonctions sont arrêtées par le Conseil d'Etat et calquées sur l'échelle des traitements des fonctionnaires de l'Etat ?

- Oui
- Plus ou moins
- Non

L'ordre des questions a été défini selon la systématique de l'avant-projet de loi. La réponse à chacune des questions spécifiques précitées peut évidemment être complétée par toute autre remarque ou proposition concernant ces problématiques.